

Comment télévez vous?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

3 juin 1999

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl
Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro
48

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : ata@qwentes.be


**PARTI
SOCIALISTE**


**NOUVEAU
PSC**

PRL FDF IMCC


ECOLO

Elections du 13 juin 1999

QUATRE PARTIS FACE À LA TV

Bilan d'une législature

1995/1999

*Bientôt, les élections.
Ce numéro spécial de
"Comment Télé-
Vous ?" vous propose :*

• *Les réponses des
directions des quatre
grands partis
démocratiques aux
trois questions que
nous leur avons posées
(voir pages 6, 7 et 8).*

• *Un rappel des dix
questions que nous
avons posées lors de
la campagne
électorale précédente.
Quelles furent les
réponses des partis ?
En ont-ils tenus
compte pendant la
présente législature ?
(voir pages 1 à 3).*

• *Nous comptons
interroger Madame la
Ministre Présidente
Laurette Onkelinx sur
la politique
audiovisuelle qu'elle a
mené durant cette
législature. Mme
Onkelinx a refusé de
débatte avec nous à
deux reprises.
Apparemment, elle
n'aime pas beaucoup
dialoguer avec l'A.T.A.
(voir pages 4 et 5).*

Pour la campagne électo-
rale précédente, l'A.T.A.
avait été gourmande :
en 1995, elle avait sou-
mis dix problématiques aux
directions des partis (voir
Comment Télé-Vous ? N°13
du 10 mai 1995).

Voici un bref rappel des
questions et des réponses.
Classées en fonction du fait
que nos responsables poli-
tiques, durant l'actuelle
législature, ont tenu compte
ou non des réponses qu'ils
nous avaient faites.

Très bien !

1

Notre question posée en
1995 "Le Service Public
RTBF devrait-il être obligé de
répondre par écrit aux
lettres des téléspectateurs ?"
a été entendue. Le nouveau
statut de la RTBF a intégré
cette demande.

2

Il est indispensable que
"la RTBF propose, aux côtés
d'émissions promotion-
nelles, des émissions d'infor-
mation sur telle ou telle dis-
cipline artistique..."

Cette critique a été très

bien perçue par les différents
partis... et par la RTBF !

Celle-ci n'a pas supprimé
le promotionnel "Coup de
film" mais elle a créé "Télé-
cinéma". "Javas", l'agenda
culturel, a été mis en place.
Une politique astucieuse de
multidiffusion d'émissions a
densifié leur audience et fait
de la RTBF peut-être la seule
chaîne généraliste franco-
phone qui programme des
émissions culturelles à des
heures de forte audience
(principalement sur sa
seconde chaîne).

3

En ces temps-là, le Conseil
Supérieur de l'Audiovisuel
français n'avait pas encore
élaboré sa signalétique anti-
violence !

Cette problématique nous
interpellait déjà : "Demande-
rez-vous à la RTBF d'établir
une sorte de code parental
diffusé dans les bandes-
annonces, sur le télétexte de
la RTBF, en amorce à la dif-
fusion du programme ?"

Seuls, Ecolo et le PRL sou-
tenaient notre demande. Le
PS considérait que c'est aux
parents, aux familles,
d'apprécier l'accès ou non à
tel ou tel programme. Le PSC

Suite en page 2

Suite de la page 1

estimait que ce travail était celui de la presse écrite sauf dans des cas particuliers (carré blanc).

Finalement, la majorité PS-PSC, poussée par une obligation Européenne, est sur le point de créer cette signalétique chez nous.

4

L'accord TVB avait pour conséquence que chaque fois que la RTBF diffusait une publicité, RTL TVi profitait d'une partie des bénéfices de cette opération ! Par contre, lorsque la RTBF gagnait de l'argent avec du sponsoring, elle ne devait rien ristourner à la Chaîne Privée. De là, notre question : "L'accord TVB a conduit la RTBF à concevoir de fausses émissions pour développer le sponsoring (Dico Trottoir, Petits Bouts d'Histoire,...). Ces émissions ne sont pas conçues pour les téléspectateurs, mais pour les sponsors. Votre parti accepterait-il d'inclure le sponsoring dans l'accord TVB ?"

La position d'Ecolo était la plus radicale : il fallait supprimer l'accord TVB. Le PRL trouvait que l'accord TVB

commençait à dater. Le PS s'abstenait et le PSC s'opposait à notre demande car "ce n'est certainement pas dans l'intérêt de la RTBF".

L'accord TVB fut arrêté au cours de la législature. La RTBF et RTL TVi sont toujours en vie. Il n'était donc pas indispensable. Et les fausses mini-émissions prétextes à sponsoring ont fondu comme neige au soleil, au bénéfice des téléspectateurs qui ont vu diminuer d'autant la longueur des tunnels publicitaires.

Peut faire encore mieux !

1

L'arrivée du sponsoring à la RTBF a eu pour conséquence notamment le retrait de la météo du journal télévisé. Pour les sourds et malentendants, cela a entraîné la suppression de la traduction en langue des signes de cette séquence, cette traduction n'étant réservée qu'au JT. Il s'agissait donc là de la perte d'un acquis.

Se basant sur une pétition qui avait recueilli 3.358 signatures, l'A.T.A. demandait aux

partis de soutenir la réintroduction de cette pratique.

Tous les partis ont répondu par l'affirmative, sauf le PS qui ne dira ni oui, ni non. Il affichera un prudent "pourquoi pas ?".

La traduction en langue des signes n'a pas été restaurée pour la météo, mais on doit noter des avancées pour les sourds et les malentendants tant sur les télévisions communautaires qu'à la RTBF qui programme à leur intention le magazine "Tu vois ce que je veux dire". Elle a également développé son télétexte et son site internet qui peuvent être utilisés par ce public spécifique. Ainsi, tant pour les tribunes électorales de l'actuelle campagne que pour d'autres émissions (C'est pas sorcier, certains documentaires), il suffit d'appeler la page 777 du télétexte et suivre l'émission avec le sous-titrage adéquat.

2

La question était déjà bien précise ! "Pour pouvoir décoder les programmes télévisés, il faut pouvoir en détecter les ingrédients. De plus en plus d'émissions qui ont l'aspect d'un direct sont

Télé-achat, censures, etc.

Bien sûr, nos 10 questions de 1995 ne couvraient pas tous les dossiers en cours. Et puis, il y a eu quelques surprises ! Voici donc quelques autres points à joindre au bilan de la législature qui s'achève.

• 1/ Le nouveau statut de la RTBF n'a pas contenté nombre de travailleurs du Service Public. Côté usagers, l'appréciation sera plus positive, au moins à court terme.

Le cahier des charges de la RTBF a une durée de vie limitée à 4 ans. Il devra être renégocié en 2001. Il détaille certaines options du nouveau statut. Son mérite : être concret. Lorsque certaines de ces obligations sont mentionnées ainsi noir sur blanc, tout va très bien. On peut constater ainsi une réelle amélioration de la programmation culturelle de la RTBF. L'exemple le plus récent est l'annonce, pour cet été 1999, de la diffusion d'une dizaine de pièces de théâtre.

Par contre, l'imprécision concernant les émissions d'information destinées aux enfants n'a pas facilité notre campagne pour un JT junior !

• 2/ La création de deux nouvelles chaînes à la RTBF (la Deux et Eurosport 21), outre le fait que le projet n'a pas fonctionné et qu'il n'a

pas rapporté les bénéfices financiers escomptés, a eu pour conséquence le fait que 300.000 usagers ont été, souvent pendant de nombreux mois, dans l'impossibilité de capter une, deux ou trois chaînes de notre service public. De plus, les personnes ainsi lésées devaient néanmoins continuer à payer leur télé-redevance car celle-ci est obligatoire pour toute personne qui détient un poste de télévision.

Le mécontentement du public ainsi que des questions parlementaires posées par l'opposition ont accéléré la mise en place d'une solution à ce problème.

• 3/ Du jamais vu : une tendance minoritaire réussit à se faire écouter au sein de Conseil d'Administration de la RTBF.

C'est en effet un administrateur Ecolo, Jean-Marc Nollet, qui convaincu petit à petit la majorité socialiste du fait que le projet de créer une émission de télé-achat sur les antennes de la RTBF était une très mauvaise idée.

• 4/ Les télévisions communautaires attendent toujours leur nouveau décret. Le projet qui n'a pas été voté lors de la présente législature devra être revu car il innove peu. Le recours accru à la publicité et au sponso-

ring permet de moins en moins à ces chaînes de jouer le rôle citoyen qu'on est en droit d'attendre d'elles. Le Gouvernement de la Communauté française porte sa responsabilité dans le financement trop faible de ce secteur de notre audiovisuel.

• 5/ Les pressions de représentants de certains partis politiques puissants, ce qui s'apparente à de la censure, ont continué à se manifester durant cette législature.

En 1997, "Turbulences" a été supprimée, malgré un important pétitionnement. Ce cas ressemble à celui de "Objectif Terre" qui connut le même sort en 1994. L'ex-animateur de cette dernière vient de déclarer au Soir (8 et 9 mai 1999) : "Objectif Terre a été lâchée par la RTBF à cause de problèmes internes et de la pression d'un parti au conseil d'administration".

Les journalistes de Télé Bruxelles viennent de faire la preuve que la détermination solidaire est payante. Après plusieurs semaines d'un conflit émaillé de journées de grève, ils ont réussi à avoir gain de cause par rapport à la majorité de leur Conseil d'Administration qui voulait leur interdire tout débat pré-électoral avec des candidats de listes flamandes. ■

enregistrées et montées. L'exemple le plus flagrant à la RTBF est l'émission "Les Pieds dans le Plat". Même si les bandes-annonces avec des extraits sont diffusées, nombre de téléspectateurs continuent à croire que ce débat se déroule en direct. Demandez-vous l'apposition à l'écran d'un sigle permettant au téléspectateur de déterminer si l'émission est en direct ou en différé ?

A part le PSC (qui trouvait que cette thématique n'est pas importante), les autres partis partageaient notre préoccupation.

La RTBF commence à traiter cette problématique. "Contrepied", l'émission de Jean-Claude Defossé qui succéda aux "Pieds dans le Plat", annonçait dans son générique final la date de son enregistrement. Michel Konen, le Directeur de la rédaction du JT de la RTBF, a même convenu qu'il serait plus utile de mentionner pareille date en début plutôt qu'en fin d'émission.

3

Trois raisons nous poussaient, dès 1995, à demander une révision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel :

- 1 : Le rôle simplement consultatif du CSA le rendait inopérant,
- 2 : Sa composition majoritaire de membres qui sont "juges et parties" le rendait peu crédible,
- 3 : Son absence de moyens pour mettre en place une "police de l'audiovisuel" basée sur la vision systématique des programmes des chaînes de la Communauté le rendait inefficace.

Les quatre partis nous ont indiqué leur accord sur le fait qu'il faut rénover le CSA.

Il le sera mais, hélas, il ne sera tenu compte que de notre première critique. Il faudra donc envisager un CSA troisième mouture...

4

Les critiques vis-à-vis des télédiffuseurs étaient déjà vives. L'arrivée sur le câble de Club RTL avait occasionné une valse des programmes qui avait irrité les abonnés.

Nous proposons une évolution du "must carry". Cette obligation de diffuser des chaînes était jusqu'alors limitée à des chaînes telles que la RTBF, RTL TVi, Canal+ Belgique ou les télécommunautaires. D'autre part, fallait-il imposer un cahier des charges plus précis aux télédiffuseurs afin qu'ils respectent davantage la diversité des souhaits de leurs clients ?

Les réponses des quatre partis n'ont pas été aisées à résumer. Elles démontraient que notre interrogation soulève une réelle problématique.

Durant la dernière législature, la situation va s'aggraver. Souvent pour des raisons économiques, les télédiffuseurs arrêteront la diffusion de diverses chaînes auxquelles leurs abonnés sont attachés.

Le prochain Gouvernement devra négocier avec les télédiffuseurs une nouvelle convention. Déjà, le "must carry" s'est élargi. Mais ce sont des chaînes commerciales telles que LTA (téléachat) plutôt que La Cinquième (chaîne de la Connaissance) qui ont conquis leur accès au câble.

Pas bien du tout...

1

Nous demandions aux partis de se positionner par rapport au PDC. Ce signal, envoyé par la chaîne de télévision, déclenche le magné-

toscope au moment précis où commence et se termine un programme, faisant fi des retards de diffusion.

Les différents partis (tout particulièrement le PRL) prônaient la mise en place de ce procédé, sauf le PS qui considérait que pareille décision est du ressort des chaînes.

Celles-ci font toujours la sourde oreille.

2

"La ponctualité des programmes doit-elle être une priorité pour la RTBF ? Pour s'opposer à ces programmes qui commencent AVANT l'heure, ne faudrait-il pas restaurer la fonction chaudière de speakerine, rediffuser des interludes ou des courts-métrages ?"

Les quatre partis appréciaient notre demande.

Mais les téléspectateurs savent très bien que la situation ne s'est pas améliorée, non seulement à la RTBF... mais aussi à RTL TVi ! ■

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La 37ème séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le

vendredi 11 juin

de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles
à City 2, Rue Neuve.

LE SERVICE
"MÉDIATION" DE LA RTBF
avec Françoise de Thier



L'Association des Téléspectateurs Actifs reçoit Madame Françoise de Thier qui coordonne le service de "médiation" de la RTBF.

Adopté le 14 juillet 1997, le nouveau statut de la RTBF prévoit que le Service Public doit assurer l'écoute et le suivi des plaintes écrites de ses usagers.

Le Contrat de Gestion du 14 octobre 1997 – dont la durée de vie est limitée à 4 ans – précise que la RTBF doit organiser un enregistrement centralisé des plaintes et du suivi apporté. Chaque année, les Parlementaires peuvent en découvrir le rapport.

Désormais, donc, le public peut écrire au service "médiation" de la RTBF. Un mois est la durée normale pour recevoir une réponse lorsque la plainte est relativement complexe à traiter. Si la réponse de la RTBF vous paraît insatisfaisante, vous avez bien entendu le droit de lui récrire. Pour être efficace, ne traitez qu'un seul sujet par lettre, soyez bref, évitez les jugements de valeur, apportez des preuves et restez aimable.

CASSE-CROÛTE GRATUIT



L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.

AUCUN DIALOGUE

Dans le présent journal, La Ministre-Présidente Laurette Onkelinx ne répondra pas à une série de questions concernant la gestion de l'audiovisuel.

• • •

En effet, nous souhaitons faire avec elle le bilan de son action, à la veille des élections, lors d'un "Midi de l'audiovisuel" dont elle aurait été l'invitée. En vain !

PREMIÈRE INVITATION

Un premier courrier daté du 13 novembre 1998 suivi d'un premier rappel, le 9 décembre 1998, lui laissait la possibilité de choisir la date : un jeudi midi du mois de février 1999, à sa convenance.

La réponse de Mme Onkelinx du 16 décembre 1998 (voir page 5) tente à nous prouver que son agenda est des plus remplis.

SECONDE INVITATION

Nous lui avons donc adressé dans un nouveau courrier : "Madame la Ministre, nous avons bien reçu votre courrier du 16 décembre 1998. Vous nous y remerciez de vous avoir invité à participer à notre "Midi de l'Audiovisuel" de février 1999 mais, malheureusement, les contraintes de votre agenda ne vous permettent pas d'y répondre positivement.

Puisque vous ne vous opposez pas au principe même de notre invitation, je me permets de reprendre contact avec vous afin de vous proposer de reporter notre invitation pour le mois de mars ou d'avril 1999.

Pourriez-vous nous proposer une (ou deux) date(s), durant ces deux mois-là, du mardi au vendredi, les "Midis de l'Audiovisuel" se déroulant de 12H30 à 14H ?

Lors de cette rencontre, nous souhaitons, tant pour le public qui participe régulièrement à ces rencontres que pour les lecteurs de notre mensuel "Comment Télé-Vous ?" (nous avons en effet l'intention de retranscrire cette rencontre à leur intention), vous interroger sur les multiples décisions que vous avez prises en tant que Ministre de l'Audiovisuel.

Votre venue est d'autant plus attendue que nous n'avons jamais eu l'occasion, contrairement à ce qui s'était passé avec vos deux prédécesseurs, de vous rencontrer, depuis que vous avez été nommée

Ministre de l'Audiovisuel..."

Ce courrier fut envoyé le 23 décembre 1998. Un rappel fut posté le 13 janvier 1999.

Un second refus de la Ministre nous parvint le 21 janvier 1999 (voir page 5) : cette fois-ci, il ne s'agit plus des contraintes de l'agenda mais bien du fait assez mystérieux que Mme Laurette Onkelinx n'est "malheureusement pas en position de pouvoir réserver une suite positive à notre invitation". Une motivation plus précise aurait été utile.

COMMENT ÉCHANGER NOS IDÉES ?

Mme la Ministre ne semble pas avoir été attentive au dessin corrosif que nous publions dès le mois de mars 1997 et que nous reproduisons ci-dessous.



L'A.T.A. a assisté, durant cette législature, à un très grand nombre de réunions où il était question d'audiovisuel : la première journée "Télévision et violence" (novembre 1996), le lancement de la brochure "L'éducation aux médias en 12 questions", la présentation de la brochure "La violence à la télévision", la présentation du "Code d'éthique de la publicité", etc. A chaque fois, la Ministre était annoncée.

A chaque fois, un membre de son cabinet, avant d'intervenir, excusait l'absence de la Ministre-Présidente.

Ces réunions avaient la particularité de rassembler des personnes qui œuvrent pour l'éducation aux médias ainsi que des représentants des usagers.

Bien sûr, la Ministre a assisté à d'autres manifestations qui concernent l'audiovisuel comme, par exemple, l'installation du nouveau CSA. Mais, là, on ne donnait pas la parole à la salle !

La conséquence de ce constat, c'est que durant toute cette législature, il n'y a jamais eu aucun débat public entre elle et nous. Donc, aucun échange d'arguments, aucun dialogue.

D'autre part, la Ministre n'a jamais jugé utile de nous inviter à lui présenter notre réflexion et nos propositions.

L'approche des élections a changé complètement la donne : la Ministre-Présiden-

te participa, par exemple le 27 février 1999, à la deuxième audition des télévisions concernant le respect du code de déontologie sur la violence à la télévision...

L'attitude de la Ministre est d'autant plus regrettable lorsqu'on découvre que, lors de cette tardive prestation, elle a développé des idées passionnantes et courageuses. Nous aurait-elle privé de pareils bonheurs pendant tant d'années ?

DISPARU DU LISTING ?

Les prédécesseurs de Mme Onkelinx étaient également socialistes mais agissaient différemment.

Le Ministre de l'audiovisuel Elio di Rupo invitait l'A.T.A. à ses conférences de presse où nous pouvions lui poser nos questions pas toujours lisses.

Son successeur, Philippe Mahoux, participa, pendant une heure, à l'émission de radio que nous animions en direct sur Radio Campus.

Depuis que Mme Laurette Onkelinx a été nommée Ministre de l'Audiovisuel, notre nom a apparemment disparu du listing presse.

Nous avons écrit à son cabinet pour demander que cette situation évolue. En vain.

Pourtant, nous avons vu au Parlement la Ministre lire notre périodique "Comment Télé-Vous ?" lors des séances publiques consacrées au vote de la réforme du statut de la RTBE. Elle doit donc savoir que ce périodique existe et qu'il est l'un des rares mensuels qui traite exclusivement de la télévision en Communauté française ! La Ministre de l'Audiovisuel n'a donc pas facilité notre travail journalistique.

CONCLUSION

Avis au (à la) prochain(e) Ministre de l'Audiovisuel !

Dialoguez avec les usagers du petit écran. Associez-les à vos négociations, sinon vous ne prendrez vos décisions qu'en présence des représentants des chaînes, des télé distributeurs ou des régies publicitaires... Ne craignez-vous pas que pareil voisinage manque de variété et ne soit quelque peu étouffant ? Surtout si vous prônez des idées de service public... ■



Bruxelles, le 16 DEC. 1998
Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles
☎ 32.2.227.32.11 - Fax : 32.2.218.70.28

LA MINISTRE-PRESIDENTE

NOS REF. : 98/LO/C51/MV/1116
(à rappeler dans toute correspondance)

• **Monsieur HENNEBERT** •
ATA

• **Rue Américaine, 106** •
1050 BRUXELLES. •

Monsieur,

Votre courrier m'invitant à participer au "33ème Midi de l'audiovisuel" m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Malheureusement, les contraintes de mon agenda ne me permettront pas d'y répondre positivement.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleures.

Laurette ONKELINX.



21 JAN. 1999

Bruxelles, le
Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles
☎ 32.2.227.32.11 - Fax : 32.2.218.70.28

LA MINISTRE-PRESIDENTE

NOS REF. : 99/LO/C51/MV/1116
(à rappeler dans toute correspondance)

• **Monsieur Bernard HENNEBERT** •
Secrétaire - ATA

• **Rue Américaine, 106** •
1050 BRUXELLES. •

Monsieur,

Votre courrier du 23 décembre 1998 a retenu ma meilleure attention.

Je ne suis malheureusement pas en position de pouvoir lui réserver une suite positive.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurette ONKELINX.

TROIS QUESTIONS POUR

Les trois questions que nous avons posées, dans le cadre de la campagne électorale, aux directions des quatre grands partis démocratiques, ont trait à des problèmes précis ainsi qu'aux solutions qu'il convient d'apporter à ceux-ci.

• • •

Deux de ces questions concernent la RTBF. En 2001, le Service Public devra négocier avec le prochain Gouvernement une évolution de son cahier des

charges. Si les deux demandes qui ont motivé nos questions ne sont pas entendues par la RTBF avant cette date, elles pourraient faire partie de cette négociation.

Quant à la troisième question, elle concerne au premier plan les très nombreux téléspectateurs qui sont abonnés à la télédistribution.

LES RÉPONSES

Notre questionnaire fut envoyé, le 25 février 1999.

Nous publions les réponses dans l'ordre où nous les avons reçues.

• Pour Ecolo, Isabelle

Durant, Jacky Moraël et Jean-Luc Roland, les secrétaires fédéraux et porte-parole, nous ont communiqué leurs réponses le 23 mars.

• Louis Michel, Ministre d'Etat et Président de la Fédération PRL FDF MCC nous a répondu le 31 mars.

• Philippe Maystadt, le Président du nouveau PSC, nous a envoyé ses réponses le 20 avril.

• Philippe Busquin, le Président du Parti Socialiste, nous a adressé ses réflexions le 23 avril.

1

LE JT QUOTIDIEN POUR LES ENFANTS

La seule raison invoquée par la direction de la RTBF pour expliquer le retard de l'arrivée à l'antenne d'un journal télévisé quotidien pour les enfants est le manque de moyens financiers.

Pour rappel, la Communauté Française est entourée de pays ou de régions dont les enfants peuvent découvrir tous les jours des JT réalisés pour eux : en Flandre, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Ce projet est particulièrement compliqué à mettre en place car pareille émission d'information ne peut faire appel au sponsoring.

Si votre parti participe à la prochaine majorité gouvernementale, prendra-t-il l'initiative, endéans les six mois qui suivront la création du nouveau gouvernement, de négocier avec la RTBF un addendum à son cahier des charges qui prévoit que celle-ci programme à court terme un JT quotidien pour les enfants ?

est favorable à la création d'un J.T. pour enfants sur les antennes de la RTBF.

Toutes les conditions de réussite doivent cependant être réunies avant de lancer pareille émission. Il faut d'abord une étude approfondie du projet qui tienne compte d'une part des expériences en cours dans d'autres télévisions -il est à noter que la VRT, qui était pionnière en la matière dans notre pays, vient d'arrêter ce type d'émission pour repenser un autre projet; il convient par exemple de savoir pourquoi- et d'autre part de l'avis des principaux "consommateurs" de ce J.T. : non seulement les enfants eux-mêmes mais également les parents et les éducateurs.

Ensuite, il faut assurer le financement d'une telle émission pour qu'elle ne soit pas un phénomène éphémère mais bien un programme récurrent et dynamique. La définition des modalités de financement pourra faire l'objet d'une discussion entre la Communauté française et la RTBF pour s'inscrire dans le cahier des charges de cette dernière.

Yougoslavie ? à quoi sert un nouveau vaccin ? comment se prépare un champion ?...

Bien entendu, un JT pour enfants doit être étudié pour correspondre à la mentalité et aux attentes de son jeune public. Sans prêchi-prêcha, sans jargon incompréhensible, avec dynamisme et, quand c'est possible, avec humour. Il doit expliquer sans ennuyer. Le nouveau PSC appuiera donc toute initiative visant à instaurer un journal télévisé quotidien pour enfants sur la chaîne publique de télévision, en lui attribuant le budget nécessaire."



Dans notre société dite de l'information où l'image a pris une importance considérable, l'éducation aux médias est devenue une nécessité particulièrement à l'égard de nos enfants. Cette éducation relève de multiples responsabilités : l'école, c'est évident, mais pas seulement.

Eu égard au temps passé quotidiennement devant le petit écran, la télévision, elle même, doit partager cette responsabilité. A tout le moins, la télévision de service public qui s'est vue assigner entre autres missions, un rôle d'éducation permanente.

C'est dans cet esprit que j'ai souscrit dès le départ à la proposition d'un JT pour enfants. Son principe est aujourd'hui acquis.

Le Conseil d'Administration de la RTBF a confié l'étude de sa mise en œuvre à un groupe de travail qui devrait remettre ses propositions prochainement.

Déterminer le contenu, la forme, le ton pour s'adresser et intéresser par exemple des enfants de 8 à 12 ans, aussi différents dans leurs aspirations et leurs centres d'intérêts, n'est pas la moindre des difficultés. Quelles qu'en soient les modalités, un JT pour enfants devrait voir le jour sur les antennes de la RTBF.



Comme vous le savez et en référence à notre courrier du 7 avril 1998, nous n'avons pas attendu d'être dans la prochaine majorité gouvernementale pour prendre diverses initiatives en faveur d'un JT pour enfants. Il va sans dire que si le projet ne devait être abouti d'ici le mois de juin, nous en ferions une de nos priorités pour les premiers mois de la nouvelle législature, tout en respectant scrupuleusement l'autonomie des chaînes quant au contenu à donner à ce projet.

PRL FDF MCC

Nous l'avons déjà affirmé : la Fédération PRL FDF MCC



Notre position en ce qui concerne "un JT pour permettre aux enfants de comprendre le monde" figure explicitement à notre programme en ces termes : "Les enfants regardent la télévision en moyenne 3 heures par jour en semaine. Et plus de 4 heures par jour le week-end. La télévision occupe donc une place très importante dans leur vie. Les programmes qui leur sont proposés se limitent cependant à du divertissement pur, et souvent de piètre qualité. Alors que la télévision pourrait être un formidable outil pour les aider à découvrir et comprendre le monde : comment fonctionne notre pays ? pourquoi la guerre en

JR TROIS ÉVOLUTIONS

L'important est non seulement qu'il existe mais également que sa pérennité soit assurée. Convaincu de sa nécessité, le Parti Socialiste a inscrit le JT pour enfants dans son programme et ses propositions.

Les Administrateurs Socialistes devront y être particulièrement attentifs à sa mise en pratique.

Le décret de juillet 97 a conféré à la RTBF un statut d'entreprise Publique autonome.

Je pense dès lors qu'il faut éviter de recourir systématiquement à la pratique de l'avenant au contrat de gestion.

2

LA CINQUIÈME SUR LE CÂBLE

Depuis plusieurs années déjà, le canal qui diffuse en soirée Arte est inutilisé en journée. Il pourrait accueillir la Cinquième dite également Chaîne de la Connaissance dont les horaires de diffusion sont complémentaires à ceux d'Arte.

La Cinquième constitue un outil formatif utile aux citoyens de tous âges et au monde éducatif. Actuellement, les télédiffuseurs refusent de payer les droits d'auteurs pour la diffusion de cette chaîne en Communauté française. S'ils revenaient sur cette décision, ils parviendraient sans doute à un accord pour diffusion avec la Cinquième.

Si votre parti participe à la prochaine majorité gouvernementale, est-il prêt à favoriser par le biais de vos élus qui siègent au sein des intercommunales de télédiffusion l'arrivée sur le câble de la Cinquième ?



Nous sommes favorables à la diffusion généralisée de la cinquième sur le canal d'ARTE. Ceci n'est pas prioritairement une question de "majorité gouvernementale" mais bien une décision relevant en premier chef des CA des différentes intercommunales du câble. Comme vous le savez, nous regrettons le manque de transparence de nombre de ces instances. Une action ciblée en vue des élections communales qui se profilent permettrait de donner écho à ce genre de préoccupation citoyenne dans les différents conseils communaux concernés.

PRL FDF MCC

Il est effectivement dommage que les téléspectateurs

belges ne puissent avoir tous la possibilité de capter la Cinquième chaîne française, diffusée en journée sur le même canal qu'Arte -elle, diffusée en soirée.

La Fédération PRL FDF MCC est tout à fait d'accord pour faire pression sur les sociétés de télédiffusion afin de permettre l'arrivée de la Cinq sur le câble.

Le problème général du monopole absolu des câblodiffuseurs devra, lui aussi, trouver à terme une solution. Nous nous y employons.



Il est en effet paradoxal qu'un canal qui, en soirée, diffuse Arte reste inutilisé en journée. La cinquième chaîne de la connaissance devrait donc naturellement "compléter" Arte.

Si la fonction des télédiffuseurs est bien entendu de diffuser des programmes télévisés sur le câble, il ne faut pas pour autant évacuer le débat de la qualité des chaînes distribuées.

Nous pensons qu'à leur niveau, les télédiffuseurs peuvent et doivent eux aussi contribuer à la formation et à l'éducation des citoyens. C'est pourquoi, étant donné que, par le paiement de leur abonnement, les téléspectateurs financent les sociétés de télédiffuseurs, celles-ci se doivent de leur apporter un plus notamment au niveau culturel et de la formation. C'est pourquoi, si notre parti participe à la majorité gouvernementale, nos élus qui siègeront au sein des intercommunales de télédiffusion favoriseront l'arrivée de la "cinquième" sur le câble.



Je partage votre avis quant à la qualité et l'utilité de la Cinquième, chaîne de la connaissance. Il est regrettable -en tout cas, moi je le regrette- que la Cinquième ne soit plus distribuée sur le câble. Certains télédiffuseurs l'ont en effet distribuée pendant quelques mois.

L'acquittement des droits d'auteurs est un dossier complexe qui concerne toutes les chaînes et pas seulement la Cinquième.

La diffusion de toute chaîne nécessite, au préalable, un accord sur le paiement des droits d'auteurs. Et c'est un élément plus que positif pour la protection et la rémunération des auteurs.

Dans la pratique, ce n'est visiblement pas aussi simple.

Il ne me paraît pas que l'on doive toujours et tout le

temps en imputer la responsabilité aux télédiffuseurs.

Il faut certes, sensibiliser à la diversité de l'offre télévisuelle particulièrement quand elle relève de la culture, de la découverte, de la connaissance. Et j'en suis d'accord de favoriser cette sensibilisation. Mais il faut également redonner toute sa signification au mot accord qui suppose -à tout le moins- que les deux parties acceptent de négocier.

3

UNE ÉMISSION DE MÉDIATION À LA RTBF

L'exemple de l'émission "l'Hebdo du Médiateur" diffusée après le JT de 13H, chaque samedi sur France 2, démontre qu'un travail de médiation réalisé avec les téléspectateurs est utile.

Cette émission constitue un travail d'éducation aux médias pour les téléspectateurs de tous âges et crée un débat entre la chaîne et ses usagers.

À la RTBF, pareille émission pourrait ne pas se limiter aux questionnements sur les émissions d'information mais pourrait également aborder toutes les émissions du Service public. Elle favoriserait le développement ainsi qu'un fonctionnement plus performant de son nouveau service de "médiation".

Si votre parti participe à la prochaine majorité gouvernementale, prendra-t-il l'initiative, endéans les six mois qui suivront la création du nouveau gouvernement, de négocier avec la RTBF un addendum à son cahier des charges qui prévoit que celle-ci programme à court terme une émission qui sera alimentée par les remarques et les plaintes qui parviennent à son service de "médiation" ?



Nous sommes favorables à ce que la RTBF prévoit un temps de médiation en télévision, alimenté notamment par le courrier arrivant au service ad-hoc. Nous ne croyons toutefois pas qu'il soit sain d'immédiatement actionner le couperet du contrat de gestion. Une majorité devrait pouvoir se dégager autour d'un tel projet au sein du CA de la RTBF. Les administrateurs Ecolo plaident en ce sens depuis plusieurs mois déjà.

PRL FDF MCC

Il n'est pas inutile que les téléspectateurs aient la possi- ▶

bilité de s'exprimer quant aux émissions diffusées par les chaînes de radio et de télévision.

Cette opportunité ne devrait cependant pas être réservée à l'une ou l'autre catégorie de téléspectateurs ou d'auditeurs mais bien à tous; elle ne devrait pas non plus se limiter aux seules chaînes de service public.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est l'organe le plus indiqué pour assurer la régulation entre les opérateurs de radio et de télévision d'une part, le public d'autre part. Ses compé-

tences en la matière, actuellement restreintes au seul secteur privé, devraient être étendues au service public.

Rien n'exclut par ailleurs que le CSA –en tant qu'organe de médiation– ait, dans ce domaine, des possibilités d'expression occasionnelles sur les différentes chaînes.



Créer un débat entre la chaîne de service public de radiotélévision et ses usagers est une nécessité. Nous devons passer du statut du

téléspectateur passif au téléspectateur acteur. Un travail de médiation réalisé avec les téléspectateurs ne peut que contribuer à atteindre cet objectif. C'est pourquoi, dès la mise en place du prochain exécutif de la Communauté française, ses responsables et ceux de la RTBF doivent entamer une réflexion commune pour définir ensemble le rôle et les moyens d'un service de médiation.



Dans le secteur de la télévision, un service de média-

La Cinquième

BIENTÔT, LE " MUST CARRY " ?

Régulièrement, depuis plusieurs années, des abonnés écrivent aux courriers des journaux pour demander que les câblo-distributeur programment la 5ème.

...

Par exemple : Télémoustique publie la lettre de A.Toche, le 19 août 1998 : "Il semble que le vieux problème des droits d'auteurs refait surface. Alors que nous payons déjà un certain montant pour des droits d'auteurs dans notre abonnement, il est clair que les télédistributeurs veulent maintenant faire payer ces droits par les chaînes elles-mêmes et si possible, se faire payer au passage pour chaque nouvel arrivant. Quand va-t-on se décider à enfin demander l'avis des abonnés ?"

LE SILENCE DE DEUX
" POLITIQUES "

Nombre d'abonnés sont insatisfaits de la "communication" des télédistributeurs. Standard téléphonique surchargé, réponses parfois approximatives ou erronées des employés débordés...

Comme la plupart des sociétés de télédistribution appartiennent à des intercommunales gérées par des élus, c'est donc à ces derniers qu'il faut s'adresser. L'expérience de l'A.T.A. semble indiquer que ceux-ci n'ont pas fort envie de s'exprimer en public sur ce sujet, au cours d'un débat contradictoire ! Le deux Présidents du Conseil d'Administration de Brutélé avaient accepté de participer à notre Midi de l'Audiovisuel du 31 mars 1999. Tous deux se firent excuser

quelques jours avant le déroulement de l'activité. Yves de Jonghe d'Ardoye, également Bourgmestre d'Ixelles (PRL) nous écrit, le 24 mars : "...En déplacement à l'étranger, ce jour-là, je serai dans l'impossibilité de participer à votre débat. Je suis en revanche convaincu que Monsieur Patrick Moriau, Bourgmestre de Chapelle-Lez-Herlaimont, me remplacera très bien...". Hélas, son confrère (PS) également coprésident de Brutélé, le matin même de la rencontre, se désistera pour cause de maladie et se fera remplacer par le coordinateur de Brutélé... qui n'est pas un "politique".

À L'AIDE !

La "télédistribution", une vraie patate chaude que l'on se refille ! Il est vrai que les plaintes des usagers sont parfois tellement justifiées qu'il est difficile d'y répondre sans être obligé de battre sa coulpe. Comme les sociétés de télédistribution, souvent en position de monopole, n'ont pas du tout envie de faire changer les choses, face à ces critiques, elles ont intérêt à temporiser, pratiquent la langue de bois ou évitent par tous les moyens de répondre !

Pour les usagers les plus tenaces, ne reste, comme alliés, que les médias. Comme en témoigne cet appel à l'aide de Mr J.Edelman publié dans le courrier de Télémoustique, le 9 septembre 1998 : "Il y a régulièrement dans votre rubrique des téléspectateurs qui se plaignent de leur télédistributeurs. Rien ne change et Télémoustique assiste à cela sans réagir. Qu'attend donc la rédac-

tion de votre hebdomadaire pour lancer un sondage parmi ses lecteurs, pour interviewer les directeurs des principales sociétés de distribution et pour nous apprendre à qui appartiennent ces sociétés...". Télémoustique se contentera de publier cet "à l'aide !" mais n'en tirera aucune conséquence rédactionnelle.

MENSONGE
PAR OMISSION ?

Langue de bois ? Les télédistributeurs ne font pas de fausses déclarations mais ils pratiquent le mensonge par omission, ce qui ne permet pas au public de comprendre les règles d'un jeu dont il est le dupé.

Ainsi, pour le Télépro du 10 décembre 1998, Pierre De Wergifosse, Président de l'Association professionnelle des télédistributeurs, déclare : "...Nous avons besoin de l'autorisation des titulaires de droits. Ce n'est pas évident de les obtenir. C'est la raison pour laquelle La Cinquième n'est pas distribuée, par exemple".

En fait, ce que Mr De Wergifosse sous-entend, c'est que lui et ses confrères ne veulent pas payer les droits d'auteurs liés à la diffusion de La Cinquième sur le câble. S'ils acceptaient, ils est tout-à-fait évident qu'ils obtiendraient toutes les autorisations pour diffuser enfin cette chaîne.

L'A.T.A. voulait savoir s'il y avait d'autres raisons qui empêcheraient cette diffusion. Nous avons donc écrit au Président de la Cinquième qui nous a répondu, ce 25 mars 1999, qu'il n'aurait aucune objection à donner son feu vert à pareille diffusion lorsque ce problème financier sera aplani (voir

tion doit, à mon sens, permettre une action réciproque entre la chaîne de télévision d'une part et ses téléspectateurs d'autre part. Cela signifie que la chaîne de télévision doit porter attention aux avis, critiques et attentes de son ou ses publics et y donner suite : de la simple explication à la correction, la modification d'une émission si besoin.

Il ne s'agit finalement que de favoriser la compréhension mutuelle et l'interaction. Peu importe en fin de compte la forme adoptée.

France 2 a opté pour un

médiateur de la rédaction qui dispose d'une séquence hebdomadaire en fin de JT.

Cette séquence participe à l'"éducation" à l'information, à toutes les étapes de sa fabrication. L'initiative est séduisante. Elle constitue un précédent, un exemple.

Sans en préciser les modalités, le contrat de gestion impose à la RTBF d'accorder une attention à ses téléspectateurs, laissant au Conseil d'Administration la responsabilité de la mise en œuvre d'un service de médiation.

Comme pour le JT pour enfants, je pense qu'il faut

éviter de recourir à la pratique systématique de l'avenant au contrat de gestion et d'imposer la transposition d'une initiative aussi séduisante soit-elle.

Il faut d'abord susciter le débat au sein du CA, sensibiliser les Administrateurs à tenir ce débat et à décider du service de médiation le plus adéquat pour la RTBF et ses téléspectateurs et répondant bien sûr aux objectifs d'interaction que je décris plus haut. C'est en tout cas, ce que je demanderai aux Administrateurs Socialistes. ■

lettre publiée ci-dessous).

Si les usagers paient aussi leur abonnement, ils sont en droit de voir leur société de télédistribution financer pareils droits d'auteurs.

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Peut-on néanmoins les contraindre ? Un nouveau décret a été adopté, ce 4 janvier 1999. Il prévoit que les télédiffuseurs seront obligés de diffuser (Must Carry) tous les programmes à propos desquels des conventions auront été conclues avec la Communauté française. Le nombre de ces programmes n'a pas été fixé, ni

le contenu des conventions signées.

Donc, la balle est maintenant dans le camp de la Communauté française. Va-t-elle se limiter à ne signer que des conventions de type "économique" ou va-t-elle envisager des conventions plus citoyennes afin qu'une chaîne aussi indispensable au niveau d'un travail éducatif que l'est La Cinquième arrive enfin sur le câble ?

Contraints, les télédiffuseurs devront alors payer eux-mêmes les droits d'auteurs. Ils pourront peut-être prendre alors prétexte de cette obligation pour demander une augmentation de l'abonnement.

On peut espérer que le

Ministère des affaires économiques sera vigilant et analysera de la manière la plus stricte les plantureux bénéfices de ces sociétés monopolistiques.

BONNE NOUVELLE ?

Les directions du PS, du PSC, du PRL FDF MCC et d'Ecolo, dans les réponses qu'elles viennent de proposer à l'interpellation de l'A.T.A. à la veille des élections, sont unanimes pour souhaiter l'arrivée sur le câble de La Cinquième.

Et comme les représentants de ces différents partis siègent dans les intercommunales qui gèrent les sociétés de télédistribution...

(à suivre !) ■

5

La Cinquième

Le Président

Monsieur Bernard Hennebert
Coordinateur
Association des Téléspectateurs Actifs
rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

Issy les Moulineaux
le 25, mars 1999

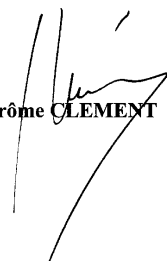
Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier et je me réjouis de l'intérêt des téléspectateurs belges pour le programme de La Cinquième.

Pour ma part, je vous confirme qu'en l'état actuel La Cinquième ne peut céder les droits de reprise de son signal aux câblodistributeurs en Belgique dans la mesure où elle ne dispose pas des autorisations nécessaires, (auteurs, producteurs, artistes interprètes, exécutants, producteurs de phonogrammes du commerce...) à ce type d'exploitation.

Cependant, La Cinquième en sa qualité d'entreprise de la communication audiovisuelle ne verrait aucune objection à autoriser la reprise de ses programmes pour le cas où des accords entre les différentes catégories d'ayants droit cités ci-avant et/ou des organismes les représentant seraient conclus à ce sujet avec les câblodistributeurs belges.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jérôme CLEMENT

2 ANS DE STUDIO.KET

Ketnet, la chaîne "enfants admis" propose un espace pour les jeunes d'une trentaine d'heures par semaine en Flandre. Depuis le 1er décembre 1997, elle y programme "Studio.Ket", un journal télévisé quotidien d'une douzaine de minutes pour les 10-16 ans.

...

Ce 20 avril 1999, nous avons fait le point sur ce JT junior flamand avec Dirk Vermeiren (Ketnet) et Leo De Bock (Studio.Ket). Pour rappel, nous avons déjà longuement interviewé ce dernier pour le "Comment Télé-Zeus ?" N°39, pages 3 à 5 (4 février 1998). Voici les points forts de ce nouvel entretien⁽¹⁾.

QUATRE ÉTAPES

Concerner les jeunes n'est pas facile. En deux ans d'existence, Studio.Ket a élaboré quatre "concepts" différents pour attirer son jeune public.

• 1/ La première mouture sera diffusée de décembre 97 à février 98. A l'opposé du JT junior Hollandais qui vulgarise simplement le JT adulte, Studio.Ket préfère partir des intérêts des jeunes et proposer des reportages sur des faits de société qui les concernent particulièrement.

Une seule diffusion est programmée vers 18H30.

En quelques mois, son public se réduit : de 120.000 à 80.000 téléspectateurs.

• 2/ Pour la 2ème partie de la première saison (mars/mai 98), un nouveau concept est présenté à l'antenne. Il tient compte du fait que l'attrance de ce programme diminue singulièrement pour les plus de 12 ans. Ceux-ci préfèrent les soaps et les émissions destinées aux adultes. Ils s'intéressent peu aux journaux d'information et ne supportent pas que ceux-ci soient présentés comme "étant réalisés spécifiquement pour les jeunes".

La nouvelle option se veut donc moins dirigée par l'actualité, avec davantage d'humour et de subjectivité. Plus relax. La présentation est désormais plus attractive car elle réunit, chaque soir, deux présentateurs.

• 2/ Studio.Ket n'est pas diffusé pendant les grandes vacances. Pour la rentrée de septembre 98, le second "concept" se radicalise : encore plus d'humour, encore plus provocateur.

Cette évolution ne développe pas l'audience. En effet,

l'arrivée de quelques nouveaux téléspectateurs ne compense pas la perte d'une partie du public fidèle -enfants et parents- un peu effrayée par cette évolution.

Durant cette période, l'équipe de Studio.Ket recherche quelles sont ses frontières. Quelles sont les limites à ne pas franchir ?

Qui sème le vent récolte la tempête. Au cours du mois de novembre, Studio.Ket propose un reportage sur un magasin proposant des vêtements de prêtres et des objets du culte catholique à la vente. Selon l'IRIS (Observatoire européen de l'audiovisuel) : "Après une plainte déposée par le responsable du bureau de presse et d'information de la Conférence des Evêques, le Conseil flamand de l'audiovisuel a estimé que ce reportage n'était pas objectif et ridiculisait fortement la foi catholique... Le journaliste a délibérément montré une attitude négative vis-à-vis du commerçant... VRT a donc reçu un avertissement du Conseil flamand de l'audiovisuel".

• 4/ Depuis décembre 1998, Studio.Ket est revenu à la case départ. Avec une différence notable. L'émission est rediffusée avec succès. La première diffusion vers 18H40 attire une moyenne (sauf pendant la difficile période des examens) de 65.000 téléspectateurs. La rediffusion de 19H45 capte l'attention d'un public complémentaire de 40 à 45.000 téléspectateurs.

Cette formule restera d'actualité jusqu'aux prochaines grandes vacances 1999.

LA PROCHAINE SAISON

En septembre 1999, Studio.Ket n'existera plus. Du moins sous ce nom-là. Le contrat de gestion du service public flamand impose à celui-ci qu'il poursuive un travail d'information pour les jeunes. Cet objectif se concrétisera sous une formule renouvelée. L'expérience de deux ans de Studio.Ket conduit à conclure qu'il est difficile de rendre populaire pareil programme s'il n'est pas entouré par d'autres programmes performants destinés au même public cible.

QUEL PUBLIC ET À QUELLE HEURE ?

• Selon votre expérience, quelle est la meilleure heure de diffusion d'un programme pour les jeunes ?

• Pour les plus de 10 ans : 21 heures. Mais pareil

horaire est impossible car il est réservé au public adulte !

• Quel est la tranche du public la plus intéressante à atteindre ?

• Les 9-12 ans. Ils sont nombreux. La tranche 18-19 heures leur est accessible. Ils aiment ce type de programme. Ils font l'effort de découvrir et d'apprendre. Ils s'intéressent à des émissions réalisées pour des jeunes plus âgés qu'eux.

• Nous proposons à la RTBF de rediffuser son JT junior, en boucle, le lendemain matin de sa première diffusion, pour les écoles...

• La diffusion dans le cadre scolaire peut être très efficace. En Hollande, cette formule marche très bien.

PUBLIC VASTE...

Avoisiner les 100.000 jeunes téléspectateurs est un résultat fort positif par rapport au nombre de jeunes qui vivent en Flandre.

...ET ACTIF

Ils réagissent fort au contenu de l'émission, surtout en laissant des messages sur le répondeur téléphonique ou par E-mail. De nombreuses écoles ont également une attitude active.

FRÉQUENCE

• Pour éviter que l'émission ait une forme qui se différencie du JT pour adultes, ne préféreriez-vous pas adopter une fréquence hebdomadaire ?

• Surtout pas. Il faut absolument conserver un rendez-vous quotidien. Sinon les jeunes vont encore moins facilement trouver le chemin qui mène à notre programme.

PUB ET SPONSORING

• Lors de notre entretien précédent, nous vous demandions si vous accepteriez que Studio.Ket soit sponsorisé ou entouré de spots publicitaires. Vous nous répondiez : «Ce n'est pas compatible avec la nature journalistique de notre programme». Referiez-vous le même constat aujourd'hui ?

• Oui. Tout à fait. ■

(1) Le texte de cet entretien a été envoyé dès le 21 avril 1999 à huit personnalités de la RTBF impliquées par la décision de créer un JT junior, dont Mme Mamine Pirotte, Directrice de la RTBF Liège.

Futur succès

Pierre-François Lovens a interviewé, pour La Libre Belgique du 7 avril 1999, la Ministre Laurette Onkelinx. — *Votre incursion dans le dossier du "JT pour*

enfants" a été fort mal perçue...

— *Le "JT pour enfants" entre totalement dans le contrat de gestion de la RTBF. Si RTL TVi ou Canal+ Belgique ne rencontraient pas les exigences de leur*

convention, j'agis de la même façon. Et je suis heureuse de constater qu'on travaille en ce sens... En terme d'audience, un "JT pour enfants" sera un succès d'audience. ■

Kosovo

Sur Canal J, le JTJ s'adresse chaque soir, à 19H45, aux 8-12 ans : *"Leur intérêt est manifeste"*, déclare Pascal Petit, le rédacteur en chef du

JTJ à Télérama (28 avril 1999). *"Leurs angoisses sont réelles. A ce jour, nous avons reçu près de 500 dessins et lettres à propos du conflit au Kosovo. Voilà pourquoi, même sans avoir les moyens*

des chaînes hertziennes, nous tentons chaque jour d'expliquer ce qui se passe en donnant aux enfants les repères qui leur manquent. Et très souvent, leurs parents regardent avec eux!" ■

Cadeau de Noël ?

La Libre Belgique l'annonçait en page une, le 18 mai 1999 : les discussions se poursuivent *"dans la plus grande discrétion"* au sein du C.A. de la RTBF. Le JT

junior arriverait à l'antenne à la Noël 1999. La tranche d'âge du public visé par cette émission tournerait autour des "10 ans".

"Quant à la périodicité, la question demeure toujours en suspens. Certains, parmi

les administrateurs, continuent à penser qu'un JT quotidien serait budgétairement intenable". Toujours selon La Libre Belgique, le Conseil d'Administration du 21 juin prochain se penchera sur le "bébé". ■

Partout

Les allusions au JT junior sont nombreuses. Un peu partout. Cette pression devient de plus en plus populaire.

Au JT de 19H30 de la RTBF le 1er avril, le "poisson" ressemblait à une nouvelle troisième chaîne de télévision pour notre Service Public... qui proposerait notamment "un JT pour les jeunes".

Marc Moulin, non sans humour, expliqua dans "La semaine infernale" diffusée le 21 mai 1999, pourquoi ce n'est pas pour une question financière que le JT junior tarde à arriver à la RTBF : *"Dans les pays où il y a des JT pour enfants, ce sont surtout les adultes qui regardent. Pourquoi ? Les adultes n'osent pas l'avouer mais dans ces JT, tout est beaucoup plus*

clair. Or, si on commence à expliquer clairement tout ce qui se passe ici, vous imaginez la catastrophe..."

Présentant un "C'est pas sorcier" expliquant la guerre au Kosovo diffusé le 23 mai 1999, Le Soir conclut ainsi son article : *"...Une manière intelligente d'expliquer l'actualité, comme un JT enfants pourrait le faire..." ■*

"Mise au point"

A la RTBF, le "Mise au point" électoral du 16 mai 1999 était consacré à la Communauté française.

Lorsqu'il fut question de la gestion de la RTBF, c'est Marcel Cheron (Ecolo) qui aborda les "nouvelles pistes" à envisager au sein du service public. *"Moi, je tiens beaucoup à un JT pour enfants"*. Baudouin Cartuyvels l'interrompt : *"On ne va pas relancer le débat, aujourd'hui, si vous le voulez bien !"*

Depuis quand les représentants de la Nation en campagne pourraient détailler tous les projets qu'ils décident de mettre en évidence, à l'exception de ceux qui chatouilleraient la RTBF ? Il est au contraire significatif de constater que trois personnalités politiques de premier plan — qui ne tiendront pas compte de la demande de Baudouin Cartuyvels — vont utiliser leur précieux temps d'antenne pour dialoguer à propos de ce JT junior, sous le regard silencieux du quatrième invité, le Ministre Hervé Hasquin (PRL FDF MCC).

La Ministre-Présidente Laurette Onkelinx veut également parler du JT junior : *"Si, si ! c'est un débat intéressant !"*. Marcel Cheron poursuit sur sa lancée : *"Cela coûtera un peu d'argent : c'est vrai.*

C'est dans les missions de service public. Voilà un beau débat. Voilà un bel enjeu. Est-ce qu'autour de cette table, on s'engage dans ces missions de service public que le privé ne fera jamais ?"

A la question de Baudouin Cartuyvels *"On le finance comment ?"*, le Ministre William Ancion (PSC) lance : *"On trouve bien des centaines de millions pour le football, on trouvera bien un peu d'argent !"*

Marcel Cheron lui emboîte le pas : *"Mr Cartuyvels, le contrat de gestion de la RTBF, on doit le revoir en 2001. Il faut voir si telle type de retransmissions télévisées à grand frais de certaines compétitions sportives sont utiles. Il faut les mettre en balance avec une politique d'éducation"*.

William Ancion détaille son point de vue : *"Je suis pour une télévision de service public. Et si cette télévision doit faire de l'audience, je ne crois pas qu'elle doit pratiquer uniquement la course à l'audience. Il y a un certain nombre de missions qui rencontreront un public peut-être moins nombreux... Il y a d'abord ces missions-là, avant la course automobile ou le football... Pour moi, c'est très important : il y a des choix. Un*

organe de service public doit d'abord remplir ces missions-là avant de penser au divertissement et à la concurrence".

Baudouin Cartuyvels revient sur son interrogation : *"Estimez-vous qu'avec la dotation que la RTBF a actuellement qu'elle peut remplir toutes ces missions ?"*

Laurette Onkelinx précise alors son opinion : *"Le contrat de gestion a été négocié avec la RTBF, n'est-ce pas ? Les missions de service public et une dotation qui doit lui permettre de remplir ses missions de service public. Donc, cela a été négocié. Ne l'oublions pas. Et quand je suis intervenue pour le JT enfants, quand j'ai tapé du poing sur la table, c'est parce que très clairement, dans le contrat de gestion, est inscrite la nécessité d'émissions spécifiques d'information pour les enfants. Très clairement, la RTBF ne le fait pas. Pour le moment, enfin, on étudie très sérieusement le projet"*.

Baudouin Cartuyvels tente d'ironiser : *"J'aurais presque dû demander à Christian Druitte d'être à ma place sur ce plateau !"*. L'un de ses interlocuteurs n'hésite pas à le prendre au mot : *"Allons le chercher. Il ne doit pas être très loin"*. ■

Un droit

Claude Lelièvre, Délégué aux droits de l'enfant, vient de publier de larges extraits de son rapport annuel sous le

titre "Pour une culture des droits de l'enfant" aux Editions Luc Pire. A plusieurs reprises, il y souligne son intérêt pour la création du JT Junior à la RTBF. L'une de ses

conclusions consiste même à recommander la création de pareil projet. Claude Lelièvre était l'une des 150 personnalités qui ont signé notre Appel, il y a plus d'un an déjà. ■

Le silence d'Alain Gerlache

Est-il normal qu'Alain Gerlache, le secrétaire de rédaction du JT de la RTBF, n'aie pas jugé utile, au début du débat électoral qu'il a animé, le 21 mai 1999, d'annoncer d'entrée de jeu que Philippe Maystadt avait refusé de débattre avec Gérard Deprez, candidat représentant la Fédération PRL FDF MCC ? Le Président du nouveau PSC avait été remplacé par Michel Hansenne. C'est Gérard Deprez qui a dû informer les téléspectateurs de ce fait.

Alain Gerlache ferait-il fi des déclarations que nous fit Michel Konen, le Chef de

Rédaction du JT, dans un courrier daté du 6 janvier 1998 : "...Depuis plusieurs années déjà, nous mentionnons les refus de participation, du moins lorsqu'il y a un intérêt informatif...".

Ce type de renseignement nous semble utile car il contribue à démystifier une certaine arrogance des appareils politiques. D'autre part, si Alain Gerlache persiste dans ses silences, il ne devra pas s'étonner que d'autres personnalités politiques lui fassent faux bond et n'acceptent des débats contradictoires qu'avec les invités avec lesquels ils ont envie ou intérêt de discourir... ■

Salaire confisqué ?

Si vous désirez être candidat aux élections, vous avez intérêt à avoir quitté la RTBF, comme c'est le cas de Josy Dubié. Parce que si vous y travaillez, cela va vous coûter fort cher !

Le statut du personnel prévoit que l'agent qui entame une campagne électorale doit en informer l'Administrateur général. Il sera alors retiré de l'antenne, ce qui est tout-à-fait justifiable. Voir ou entendre tel animateur ou tel journaliste dans son émission peut faire indirectement sa publicité. Et puis, cela pourrait brouiller l'image de la RTBF. Le public pourrait croire qu'elle est inféodée à tel ou tel parti.

Par contre, un autre

article du statut du personnel nous interpelle. Il prévoit que, un mois avant les élections, le candidat (effectif ou suppléant) est mis d'office en congé et donc son salaire est suspendu pendant cette période. Cette règle est appliquée pour tous les scrutins sauf celui qui concerne les élections communales.

Un membre du personnel de la RTBF nous a signalé que cette réglementation avait été dissuasive pour lui. Contrairement à son intention, il ne sera pas candidat.

Si tous les services publics agissaient comme la RTBF, il y aurait de moins en moins de politiciens issus de ce secteur, ce qui aurait pour conséquence que les services publics seraient sans doute moins bien défendus au sein de la classe politique. ■

Les quatre grands squattent

Dans notre édito du "Comment Télé-Vous ?" N° 44 (24 novembre 1998), nous poursuivions notre opposition au règlement que la RTBF avait tenté d'appliquer pour les élections de 1995. Il stipulait que, seuls, les partis représentés au Parlement de la Communauté française, à la Chambre et au Sénat, pouvaient avoir accès à l'antenne. Cela voulait dire à terme que plus aucun nouveau parti ne pourrait apparaître sur le Service Public. En fait, cette mesure devait interdire l'accès à l'antenne aux partis d'extrême-droite, mais la Direction de la RTBF n'avait pas réussi à définir, à nommer ces partis.

Pour les présentes élections, la RTBF vient d'adopter un texte plus précis. Ses antennes ne seront pas accessibles à "...un parti qui ne respecterait pas les principes et les règles de la démocratie, un parti qui n'aurait pas inclus dans ses statuts ou son programme une disposition par laquelle il s'engage à respecter dans l'action politique qu'il entend mener... au moins

les droits et libertés garantis par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme, un parti qui prônerait ou aurait prôné des doctrines ou messages constitutifs d'outrages aux convictions d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres".

Ce qui nous semble dommage néanmoins, c'est que les tribunes des "petits partis" ne seront diffusées qu'en radio. Seuls, les grands partis auront droit à des tribunes politiques en télévision. Leurs durées sera fonction des résultats des élections précédentes :

- 22 minutes 30 pour le PS;
- 18 minutes 35 pour le PRL FDF MCC;
- 12 minutes 10 pour le PSC;
- 6 minutes 25 pour Ecolo.

Le tout sera débité en tranche de plus ou moins 3 minutes.

D'autre part, il y aura des débats organisés et menés par les journalistes, également pour ces quatre partis, en radio et en télévision. Ils passeront dans l'ordre inverse de leurs résultats de 1995. ■



Ce numéro de "Comment Télé-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Benoit Goossens,
Bernard Hennebert,
Marine Jacobs,
Gilles Lenoble,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéclart.

Les illustrations sont réalisées par Esdé.

L'A.T.A., c'est quoi ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

Comment devient-on membre ?

L'A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Télé-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A.

Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Télé-Vous ?" ... Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse (sauf pour les membres).

*Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles*

Internet : <http://ata.qwent.es.be>
E-mail : ata@qwent.es.be